AR PREFECTURE
016-200054047-20200921-2020_09_21_13-AU
Reçu le 25/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Excusés-Absents : 06
Délégations : 05

Date de Convocation :
Lundi 14 septembre 2020

Date d'affichage :
Lundi 14 septembre 2020

Le vingt et un septembre deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du lundi 14 septembre 2020, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M. CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. DEVAINE Justin.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FOURNIER Sylvia, Mme BOURDIER Elise, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. MILLOTTE Amaury,

Délégations : Mme DUMASDELAGE Chantal à M. DUPRE Jean-Noël, Mme FOURNIER Sylvia à M. TEXIER Christophe, M. Felix Gaël à M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot, Mme BOURDIER Elise à Mme CLAFONT Cindy.

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2020/09/21
N°13

13-Personnel communal – Signature de l'avenant n°1 à la convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels du CDG de la FPT de la Charente

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer cet avenant.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- INSCRIT au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 septembre 2020

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens